

SNUDI FO 65 – Carte 2024 *J'adhère !*

Crédit d'impôt 66 %
Un reçu fiscal vous sera adressé en temps utiles, début 2025.



→ Je complète ce bulletin d'adhésion et je l'envoie

→ à : SNUDI FO 65 – 12 rue du Dr Jean Lansac – BP 1024 – 65010 TARBES Cedex
→ ou par mail : snudi.fo65@laposte.net

Nouvel adhérent
 Renouvellement

Nom : Prénom :

Adresse domicile :

Téléphone : Mail perso :

Corps → PE Instituteur AESH PsyEN Retraité

Grade → Classe normale Hors-classe Classe exceptionnelle Contractuel

Fonction → Adjoint Directeur PES Spécialisé Autre :

Échelon : Depuis le Quotité de service : %

École / établissement : Commune :

J'adhère au SNUDI-FO 65 le Signature : *Si je n'imprime pas, j'inscris mes initiales.*

Le SNUDI FO 65 syndique en année civile. Je suis adhérent(e) jusqu'au 31/12/2024.

→ Je calcule ma cotisation

1 Cotisation de base elle est fonction de mon échelon et de ma quotité de service.

Echelon	PE/Psy classe normale			PE/Psy hors classe			PE/Psy cl. exceptionnelle		
	T. plein	75/80 %	50 %	T. plein	75/80 %	50 %	T. plein	75/80 %	50 %
1	136	108	79	193	150	108	229	177	126
2	151	119	87	205	159	114	241	186	132
3	154	121	88	217	168	120	253	195	138
4	157	123	90	235	182	129	271	209	147
5	163	128	93	247	191	135	Cotisations forfaitaires :		
6	166	130	94	259	200	141	Retraité : 98€ Retraité <1500€ : 88€ AESH : 39€		
7	175	137	99	Instituteurs			PE contractuel : 136€ PE disponibilité : 39€		
8	184	144	103	T. plein 75/80 % 50 %			PE congé parental : 39€ M2 alternant : 39€		
9	196	153	109	156	130	94			
10	208	162	115	178	139	100			
11	220	171	121						

2 Majoration selon ma situation

- directeur 1 cl. : 3 €
- dir. 2-4 cl., CPC, Adj. Ulis : 9 €
- dir. 5-9 classes : 12€
- dir.10 cl. et +, dir. SEGPA : 15€

3 J'ajoute une sur-cotisation

→ Participation volontaire, libre et facultative.

4 Je calcule ma cotisation

Cotisation de base + Majoration éventuelle

+ sur-cotisation volontaire = **Cotisation totale**

J'inscris ici le montant de ma cotisation

(Si je suis PE ou PsyEN nouvel adhérent, je calcule au prorata. Lire-ci-dessous)

1 Nouveaux adhérents PE/PsyEN

Le SNUDI FO 65 syndique en année civile. Si vous n'adhérez pas en janvier, votre cotisation totale est au prorata du nombre de mois restants dans l'année civile.

Exemple : PE échelon 6 à temps plein, ma cotisation est de 166€. J'adhère en mars, je paye 10 mois.

$$166 \text{ €} \times 10 / 12 = 138,33\text{€}$$

→ Je règle ma cotisation

Avec **chèque(s)** à l'ordre du SNUDI-FO 65. Je peux faire autant de chèques que de mois non entamés dans l'année civile. Je note les mois d'encaissement au dos. Les chèques sont encaissés en fin de mois.

Par **virement bancaire** en **une ou plusieurs fois**. Je programme les virements auprès de ma banque (autant de virements possibles que de mois restants, jusqu'en octobre inclus).

Coordonnées bancaires : IBAN : FR76 1690 6010 0287 0246 1524 174 / Code BIC : AGRIFRPP869

Échéancier ordonné à ma banque :

Mois de 2024	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre
Montant	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>